

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

À L'INTERPELLATION DE MME ANNE BECK CONCERNANT LA « PROTECTION DES ARBRES BORDANT LA PROMENADE JOHN- BERNEY »

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 8 octobre 2024 du Conseil communal, Mme la Conseillère communale Anne Beck a déposé une interpellation ayant pour objet « La protection des arbres bordant la Promenade John-Berney ».

1 INTRODUCTION

Dans le cadre du Plan climat notamment, la Municipalité entend non seulement compléter, mais également maintenir le patrimoine arboré du territoire en prenant les mesures nécessaires, que ce soit par de nouvelles techniques de travail ou par le réaménagement de la surface qu'il occupe.

Une pesée d'intérêt est toujours nécessaire afin de pouvoir concilier au mieux l'ensemble des usages faits par les habitants sur la portion de terrain concernée.

Sur la Promenade John-Berney, nous sommes en présence d'un dilemme entre la protection des arbres et le stationnement des véhicules.

2 RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Les marronniers présents à la Promenade John-Berney font l'objet d'un suivi régulier par le personnel de notre service Voirie et espaces verts, sachant qu'effectivement l'usage du sol en parking exerce une forte pression sur leur système racinaire, générant des faiblesses sur l'état sanitaire des arbres.

En effet, les racines jouent un rôle essentiel dans l'ancrage de l'arbre et l'absorption des nutriments. Le passage de véhicules sur le système racinaire provoque leur écrasement, entraînant des dommages irréversibles.

Contrairement à d'autres organismes, les racines ne peuvent pas se régénérer. Ainsi, toute blessure constitue une porte d'entrée pour les infections, les champignons et les bactéries. Ce processus fragilise l'arbre, le rend plus vulnérable aux maladies et compromet sa stabilité.

De plus, le compactage du sol causé par le passage des véhicules entrave les échanges hydriques et gazeux, ce qui asphyxie les racines et affaiblit considérablement l'arbre.

La solution qui semble se dessiner au premier abord pour y remédier est la suppression partielle ou totale des 52 places de stationnement.

Une analyse plus approfondie est nécessaire pour s'assurer qu'il n'y aurait pas d'autres solutions envisageables. Le périmètre d'étude serait le cas échéant élargi, en prenant en considération la chaussée de la Promenade John-Berney. En effet, cette dernière pourrait faire l'objet d'un aménagement intégrant la mobilité douce afin d'assurer un environnement favorable permettant de relier les quais à la zone du Bois des Vernes de manière sécurisée et attractive, tout en laissant l'accès aux riverains. Le développement de la biodiversité serait également intégré, que ce soit au travers des aménagements routiers ou des espaces libérés entre les marronniers.

3 CONCLUSIONS DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité propose d'étudier les mesures à prendre pour assurer la pérennité des marronniers présents à la Promenade John-Berney.

Le périmètre d'étude pris en considération sera l'ensemble de la Promenade John-Berney, qui pourrait faire l'objet d'aménagements spécifiques en faveur de la mobilité douce et de la biodiversité.

La Municipalité estime avoir répondu aux questions de Mme la Conseillère communale Anne Beck et des cosignataires.

Adopté par la Municipalité en séance du 28 octobre 2024.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Monique Choulat Pugnale



La Secrétaire



Tu Wüst

